Claude Levoyer St Laurent du Pont, le 10 novembre 2017 45 Avenue du Cdt L’Herminier 38380 St Laurent du Pont Télé : 0789237853

Recommandée avec AR Monsieur le Préfet de l’Isère

 **Service de Légalité** Place de Verdun BP 1046

 38021 Grenoble CEDEX Monsieur le Préfet,

Je tiens par la présente à vous signaler les faits suivants : le 27 juin 2014, j’assiste à un conseil communautaire de la CC Cœur de Chartreuse, présidé par Denis Séjourné. La note de synthèse étant envoyée le 19 juin avec tous les documents nécessaire au bon déroulement de la séance, les divers points sont abordés puis votés. Arrivé au point 1.14 Rapport d’activité  » Forêt d’Emeraude » Le rapport d’activité du parcours aérien forestier était joint aux convocations les élus en ont pris connaissance. Il n’y a pas eu d’observations. Votants 36 Résultat du vote Unanimité. (Pièce 1) L’extrait du registre des délibérations affiché : je demande le rapport en question tant par écrit qu’oralement, lequel m’est refusé. C’est la raison pour laquelle je m’adresse au service déconcentré de l’état. (Pour me transmettre le rapport d’activité 2013+) Présentation du rapport d’activité des services délégués prévue par l’article par l’article 6 de la convention de gestion du parcours aérien en forêt la DIAT St Pierre de Chartreuse le 2 mai 2005 (Pièce 2). Ci-joint deux rapports l’un de 2010 comportant 6 pages, l’autre de 2014 comportant 5 pages (Pièces 3 et 4). J’ai reçu le 7 juin 2016 le rapport 2014 que je n’avais pas demandé mais il manquait le rapport 2013 contrairement aux allégations du courrier ci-joint (Pièce 5) Chaque année depuis 2006 je réclamais ce rapport que je n’avais aucun mal à obtenir. Bien sûr avant de m’adresser aux services déconcentrés de l’état, je me suis adressé à la CADA, voir les deux derniers Avis (Pièces 6-7)

Mercredi 8 novembre je suis allé consulter le Registre des Délibérations à la CC Cœur de Chartreuse, j’ai constaté : 1) 1) Les feuillets ne sont pas numérotés Article R.212-9 du CGCT (feuillets pris au hasard) du registre (Pièces 8-8 bis) 2)Le rapport d’activité de la Forêt d’Emeraude n’apparait plus, hors son numéro 1-14 est absent des feuillets. Il y a donc, une falsification évidente de documents administratifs (Pièce 9). Je vous prie d’agréer, Monsieur le Préfet, l’expression de mes respectueuses et sincères salutations.

 Claude LEVOYER